

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 5 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de
Monsieur Jean-François VOGUET, Maire sortant

ETAIENT PRESENTS

Jean-François VOGUET, Nora SAINT-GAL, Marc BRUNET, Clémence AVOGNON ZONON, Yoann RISPAL, Sylvie TRICOT-DEVERT, Nassim LACHELACHE, Michèle LE GAUYER, Pascal CLERGET, Fabienne BIHNER, Michel TABANOU, Sokona NIAKHATE, Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR, Sylvie CHARDIN, Philippe HABIB, Assia NAIT-BAHLOUL, Didier LEVY, Vanessa GARNIER, Philippe CORNELIS, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Marie-José DO ROSARIO, Régis PIO, Assia BENZIANE, Georges LOCKO, Fanny BRUNET, Claude MALLERIN, Anne PEREZ, Gilles SAINT-GAL, Anne VIENNEY, François MAINIE, Olpha SFAR, Claude GUENEAU, Françoise GARCIA, Dominique MACABETH, Solène JESTIN, Gildas LECOQ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, David GUYOT, Sana RONDA, Philippe DE LA CROIX, Geneviève LOUICELLIER-CALMELS, Christophe ESCLATTIER, Brigitte ROCHE, Lionel BERTRAND.

Le conseil municipal lui ayant donné acte, à l'unanimité, le résultat des élections municipales ayant été acquis le 30 mars 2014 justifiait la convocation du Conseil Municipal dans le délai prévu par l'article L 2121-7 du Code général des Collectivités Territoriales. Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur François MAINIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

1 – Election du Maire	3
2 – Fixation du nombre d'adjoints	4
3 – Election des adjoints au Maire.....	4

1 – Election du Maire

Monsieur VOGUET

Conformément à la loi, nous devons installer le conseil municipal. Pour ce faire, je dois vous informer des résultats de l'élection.

17 077 fontenaysiens ont voté.
16 464 suffrages ont été exprimés.

- La liste « Fontenay pour Tous, liste de rassemblement des Forces de Gauche, Ecologiste et Citoyenne » a obtenu :
9 756 suffrages
59,26 % des exprimés, soit 36 sièges
- La liste « Avec Gildas Lecoq, ensemble réveillons Fontenay » a obtenu :
6 708 suffrages
40,74 % des exprimés, soit 9 sièges

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et en particulier son article L 2121-7, le conseil municipal, après son installation, doit procéder à l'élection du Maire, à bulletins secrets.

Monsieur VOGUET demande à Madame GARCIA doyenne du conseil municipal de présider l'élection du Maire au scrutin secret.

Madame GARCIA complète le bureau en proposant la désignation de deux assesseurs : Madame Fabienne BIHNER et Monsieur Lionel BERTRAND.

Les fonctions sont acceptées par chacun d'entre eux. Le bureau est ainsi constitué.

Madame GARCIA demande la liste des candidatures pour procéder à l'élection du Maire.

Interventions de Mme BRUNET, MM. MAINIE, LECOQ, Mme CHAMBRE-MARTIN

Le conseil municipal est invité à inscrire son choix sur les bulletins distribués et à les remettre dans l'urne.

Après le dépouillement, le secrétaire assisté des 2 assesseurs donne les résultats.

Conseillers municipaux présents : 45

Votants : 45
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 45

Monsieur Jean-François VOGUET 36
Monsieur Gildas LECOQ 9

Monsieur Jean-François VOGUET est élu à la majorité absolue. Il est proclamé Maire et immédiatement installé.

2 – Fixation du nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit TREIZE adjoints. En application des dispositions combinées des articles L 2122-21 et L 2143-1, la commune peut disposer d'un nombre d'adjoints de quartier correspondant à 10 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire maximum, donc un total de dix-sept adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à QUINZE le nombre des adjoints au maire de la commune, dont deux adjoints de quartiers.

Intervention de Monsieur Jean-François VOGUET

3 – Election des adjoints au Maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Une liste a été proposée.

La liste Fontenay pour Tous liste de rassemblement des Forces de Gauche, Ecologiste et Citoyenne, les candidatures sont :

1^{er} adjoint : Pascal CLERGET – adjoint de quartier
2^{ème} adjoint : Marc BRUNET
3^{ème} adjoint : Michel TABANOU
4^{ème} adjointe : Michèle LE GAUYER
5^{ème} adjointe : Marie-José DO ROSARIO
6^{ème} adjointe : Sylvie TRICOT-DEVERT – adjointe de quartier
7^{ème} adjoint : Nassim LACHELACHE

Conseil municipal du samedi 5 avril 2014

- 8^{ème} adjointe : Nora SAINT-GAL
- 9^{ème} adjointe : Fabienne BIHNER
- 10^{ème} adjointe : Clémence AVOGNON-ZONON
- 11^{ème} adjoint : Jean-Philippe GAUTRAIS
- 12^{ème} adjointe : Sokona NIAKHATE
- 13^{ème} adjoint : Philippe CORNELIS
- 14^{ème} adjoint : Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR
- 15^{ème} adjointe : Assia BENZIANE

Il est procédé au vote et Monsieur VOGUET donne lecture des résultats.

Conseillers municipaux présents : 45

Votants :	45
Blancs ou nuls :	9
Exprimés :	36

Liste Fontenay pour Tous 36

Monsieur Jean-François VOGUET donne lecture des délégations.

- 1^{er} adjoint : Pascal CLERGET – adjoint de quartier – personnel, enfance et éducation
- 2^{ème} adjoint : Marc BRUNET - culture
- 3^{ème} adjoint : Michel TABANOU – relations internationales
- 4^{ème} adjointe : Michèle LE GAUYER – action sociale, solidarité et famille
- 5^{ème} adjointe : Marie-José DO ROSARIO – commerce, artisanat
- 6^{ème} adjointe : Sylvie TRICOT-DEVERT – adjointe de quartier – démocratie et citoyenneté
- 7^{ème} adjoint : Nassim LACHELACHE - politique de la ville
- 8^{ème} adjointe : Nora SAINT-GAL – jeunesse et sports
- 9^{ème} adjointe : Fabienne BIHNER – écologie au quotidien
- 10^{ème} adjointe : Clémence AVOGNON-ZONON – patrimoine bâti
- 11^{ème} adjoint : Jean-Philippe GAUTRAIS – urbanisme, habitat durable et solidaire
- 12^{ème} adjointe : Sokona NIAKHATE – petite enfance
- 13^{ème} adjoint : Philippe CORNELIS – environnement et développement durable
- 14^{ème} adjoint : Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR – ville numérique, patrimoine historique, cimetière
- 15^{ème} adjointe : Assia BENZIANE – égalité des droits et droits des femmes

Claude MALLERIN – syndic

Les adjoints de la liste Fontenay pour Tous sont élus à la majorité absolue.

Intervention de Monsieur Jean-François VOGUET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures.

La secrétaire de séance

François MAINIE